

RE : Demande de crédit pour la réfection du collecteur Chemin du Gamay (N° ES 7-2021-19)

Mesdames et Messieurs,

Réunis en séances ordinaires les 15 novembre et 2 décembre 2021, les membres de la commission « Economie et Sécurité » ont examiné la demande de crédit citée en marge.

Conformément à la loi sur les eaux L2.05, la Commune est propriétaire du réseau secondaire, et responsable de son maintien en état. Le Chemin du Gamay a été récemment réfectonné par la Commune (demande de crédit N° ES 7-2018-26a votée au printemps 2018). Lors du compactage, des problèmes d'affaissement sur la partie haute du collecteur ont été constatés. Une demande de contrôle par caméra a dès lors été sollicitée aux SIG et sa conclusion, délivrée, en septembre 2020, implique une intervention sur une portion du collecteur d'eau claire (EC) d'une longueur de 105 mètres environ.

Les études et soumissions ainsi que le temps administratif nécessaires pour déterminer les travaux à entreprendre ne coïncidant pas avec la remise en service du Chemin du Gamay (ce afin d'éviter une trop longue fermeture néfaste à l'exploitation du Restaurant du Tennis) la finalisation des travaux n'a pas été réalisée alors, soit la pose définitive des enrobés et un montant de CHF 76'000 environ est resté non dépensé sur le crédit de 2018 (enrobé final, divers & imprévus).

La question est posée de savoir si des réfections systématiques des collecteurs ne pourraient être envisagées lors des réfections des chemins communaux. Il est expliqué que des contrôles sont opérés (le chemin du Gamay avait été analysé en 2016) mais les SIG ne sont pas favorables à un changement automatique. De plus, il est relevé que les fondations des anciens chemins du village ne sont pas de très bonne qualité et que de tels problèmes pourront survenir dans les prochaines années lors de travaux.

La demande de crédit présentée ce soir se monte à CHF 224'000.00 et se décompose :

Réfection du collecteur eaux claires TTC 177'089.30

Réfection du chemin (& enrobés) TTC 46'91.70

La réfection de collecteurs faisant partie du réseau secondaire la somme portée dans la demande de crédit est à charge du Fonds Intercommunal d'assainissement (FIA), la réfection finale du Chemin du Gamay étant à charge de la Commune.

Après toutes les explications données et les discussions, les commissaires votent sur la demande et vous recommandent :

par 8 voix pour (8 membres présents)

d'accepter la demande de crédit N° ES 7-2021-19 pour la réfection du collecteur Chemin du Gamay, d'un montant total TTC de **CHF 224'000.00**

Bernex, le 6 décembre 2021

La rapportrice
Ariane Chassot